

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANTS :
NUMÉRO 2009-Z-85.2 (zonage) – EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 2008-PU-09 (plan d'urbanisme)
NUMÉRO 2008-PU-10 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (PU)
NUMÉRO 2009-Z-86 (zonage) - EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 2008-PU-10 (plan d'urbanisme)

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les projets de règlement suivants :

a. Projet de règlement de concordance numéro **2009-Z-85.2** « Règlement relatif au zonage et en concordance au PPUD Marie-Victorin ».

Ce projet de règlement vise à :

- Ajouter l'article 240.5 concernant le stationnement dans la zone H-616;
- Modifier l'annexe « C » intitulée « plan de zonage » afin de :
 - Modifier les limites des zones, H-414, H-601, M-602 et H-604;
 - Créer les nouvelles zones M-419 et M-709;
 - Remplacer l'appellation de la zone H- 507 pour M-507; la zone H-604 pour M-604, la zone C-702 pour M-702 et la zone H-706 pour M-706.
- Modifier l'annexe « A » intitulée « grilles d'usages et normes » afin de :
 - Abroger et remplacer les grilles d'usages et normes H-406, H-488, H-507, H-601, M-602, H-604, M-608, H-616, C-702 et H-706;
 - Ajouter les nouvelles grilles d'usages et normes M-419 et M-709.

b. Projet de règlement numéro **2008-PU-10** « Règlement relatif au plan d'urbanisme »

Ce projet de règlement vise à modifier la terminologie.

Le 34^e alinéa de l'article 5.2.12 « Terminologie » est modifié pour se lire comme suit :

« **Mixte non structurant** : Bâtiments utilisés aux fins de deux activités ou plus parmi les activités résidentielles, commerciales, de bureau, institutionnelles et communautaires, pour lesquels la superficie brute de plancher totale de plancher du bâtiment est inférieure à 3 000 mètres carrés. »

c. Projet de règlement de concordance numéro **2009-Z-86** « Règlement relatif au zonage et en concordance avec le règlement 2008-PU-10 ».

Ce projet de règlement vise à modifier l'article 236 « Superficie maximale des bâtiments mixtes, de commerces et bureaux dans certaines zones »

Lorsqu'indiquée à la grille des usages et normes, la superficie brute de plancher maximale d'un bâtiment est la suivante :

- Bâtiment utilisé exclusivement à des fins de bureaux : 1 000 m²;
- Bâtiment utilisé exclusivement à des fins de commerciales : 3 500 m²;
- Bâtiments mixtes (bâtiments utilisés aux fins de deux activités ou plus parmi les activités résidentielles, commerciales, de bureau, institutionnelles et communautaires): 3 000 m² ».

2. La zone concernée par le projet de règlement numéro 2008-PU-10 est l'ensemble du territoire de la ville de Sainte-Catherine.





3. Les zones concernées par les projets de règlement numéro 2009-Z-85.2 et 2009-Z-86 sont détaillées et décrites sur le croquis ci-dessous :

ZONES CONCERNÉES

M-406, H-414, M-419, M-488, M-507, M-601, M-602, M-604,
M-608, M-616, H-624, M-702, M-706, M-709, H-712, H-713



Légende :

-  Nouvelle zone
-  Modification de limite de zone
-  Remplacement de la grille d'usages et normes
-  Remplacement de la grille d'usages et normes et modification des limites de zones

4. Aucun de ces projets de règlement ne contient de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **1^{er} août 2023 à 18h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
6. Les projets de règlement peuvent être consultés aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 17 juillet 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques